Pipit rousseline, Anthus campestris (Linné, 1758)

Classification (Ordre, Famille): Passériformes, Motacillidés

Description de l'espèce

Pipit de grande taille (le plus grand avec le Pipit de Richard A. richardi), au port altier, haut sur pattes. L'espèce, qui peuple les milieux ouverts, court rapidement entre les touffes de végétation, s'arrêtant subitement, dressé, pour examiner les alentours.

La coloration générale des parties supérieures est chamois fauve unies chez l'adulte. Les moyennes couvertures noires forment une barre alaire bien visible. Les parties inférieures sont crème, avec quelques fines stries éparses sur les côtés de la poitrine chez l'adulte. Le sourcil est large et blanc et les <u>lores</u> noires. Les pattes sont de couleur chair et l'ongle postérieur est plutôt court.

Il n'y a pas de dimorphisme sexuel marqué chez le Pipit rousseline.

Le jeune de l'année est strié, tant sur le dessus que sur le dessous.

En vol, il ressemble un peu à une bergeronnette (Motacilla sp.) du fait de sa longue queue.

Le chant de l'espèce est simple : c'est un trille roulé répété que l'oiseau émet lors d'un vol ondulant et circulaire, parfois assez haut. Ce chant peut également être émis, au posé, l'oiseau étant alors à terre, parfois perché sur une pierre ou un buisson bas. Le chant se fait entendre de fin avril à juillet. Les cris de l'espèce évoquent ceux du Moineau domestique *Passer domesticus* parfois également la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* (JCR, CD3/pl.52).

Longueur totale du corps : entre 15,5 et 18 cm. Poids : environ 25 à 30 g.

Difficultés d'identification (similitudes)

Il n'y a pas de réels problèmes de confusion entre les adultes du Pipit rousseline et ceux des autres espèces nicheuses en France. En revanche, les jeunes de bergeronnettes – et singulièrement ceux de la printanière – peuvent lui ressembler superficiellement, mais ces derniers présentent toujours une teinte jaune pâle qui fait défaut au Pipit rousseline.

Le Pipit de Richard (*Anthus richardi*), espèce rare mais régulière en France, ressemble assez à cette espèce, notamment au jeune à l'automne. Tous deux ont un dos strié, de même que le haut de la poitrine. Le Pipit de Richard est plus massif encore, se tient plus dressé, possède un bec plus fort, un ongle postérieur long et montre fréquemment des flancs roussâtres. De plus le cri est distinctif, plus roulé, plus râpeux et le Pipit de Richard a les lores pâles unis (et non noirs).

Répartition géographique

Il est considéré comme <u>monotypique</u>, mais trois sous-espèces sont souvent reconnues. C'est la sous-espèce *campestris* qui niche en France et en Europe de l'Ouest. Le Pipit rousseline niche au travers de l'Europe moyenne et tempérée, du Portugal à la Russie européenne. Au nord, il atteint le Danemark et l'extrême sud de la Suède. Sa limite méridionale est l'Afrique du Nord et la Jordanie. A l'est, il est répandu jusqu'au sud de la Mongolie et le nord-est de la province du Xinjang, en Chine [1].

L'hivernage prend place en Afrique tropicale, au sud du Sahara, en région sahélienne principalement, et sur le souscontinent indien [bg30].

En France le Pipit rousseline est un visiteur d'été qui niche principalement dans la région méditerranéenne (il est commun en Corse), remontant jusqu'à la Drôme et l'Ardèche. Plus au nord, il se reproduit dans une partie du quart sud-ouest du pays : Dordogne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne (rare), Lozère et Aveyron. Il est signalé également au pied des Pyrénées, mais sa reproduction semble y être le plus souvent occasionnelle ou non prouvée. Sur la façade atlantique, c'est un nicheur local des Landes jusqu'à la Vendée, mais aussi plus à l'intérieur comme en Indre-et-Loire ou en Corrèze. Il est nicheur localisé et rare dans l'Ain et, plus au nord, dans la Marne, la Haute-Marne, l'Aube, l'Aisne, les Ardennes ainsi qu'en Alsace (Haut-Rhin). Il s'agit souvent de populations relictuelles [bg19].

En migration, l'espèce présente une répartition beaucoup plus large et peut s'observer à peu près partout lors des haltes migratoires.

La population française hiverne en Afrique subsaharienne.

Biologie

Ecologie

Le Pipit rousseline est typiquement un oiseau de milieu ouvert, à végétation rase. Il se plait dans les milieux semiarides, fréquemment sablonneux ou rocailleux. En France, il fréquente le matorral ouvert du Midi méditerranéen, les steppes à salicornes. Il est aussi présent dans certaines cultures, notamment la vigne ou la lavande. En altitude, il fréquente les pelouses. Ailleurs, il est présent sur les dunes littorales (notamment les dunes fixées), les prairies et pelouses calcaires rases, les jachères, les landes à molinie, les landes rases, le lit sec des cours d'eau, en bordure et au sein de gravières et de carrières et sur les terrains militaires au relief parfois tourmenté par les engins en manoeuvre. Dans ses quartiers d'hiver africains, le Pipit rousseline se rencontre dans la savane.

Comportements

L'espèce revient en France dès la fin du mois de mars dans le Sud, mais c'est surtout en avril que s'installent les nicheurs. Le passage se prolonge jusqu'en mai, avec la présence d'oiseaux plus septentrionaux (bien que les populations du nord de l'Europe soient en diminution [bg2]).

Les nicheurs français se trouvent du niveau de la mer jusqu'en altitude, atteignant alors 1900 m au Mont Ventoux, 1950 m en Corse, et jusqu'à 2330 m dans les Pyrénées-Orientales [bg72].

Le mâle chante en vol et parcourt son territoire, lequel s'étend sur quelques hectares (de 4 à 12 ha [bg7]).

Après l'émancipation des jeunes, en juillet, des regroupements d'oiseaux s'effectuent de fin juillet à fin août avant les premiers mouvements migratoires. Ceux-ci sont diurnes et s'amorcent à la même époque, mais la migration automnale culmine vers le 15 septembre pour se prolonger jusqu'au début du mois d'octobre. Passée cette date, les observations de pipits rousselines se font plus rares. Quelques oiseaux sont encore notés jusqu'au 15 novembre [bg19].

Reproduction et dynamique de population

Les densités sont variables, allant de 0,4-0,6 couple pour 10 hectares en Camargue à 5,5 chanteurs pour une superficie identique dans les meilleures garrigues du Gard [bg53].

La femelle appariée bâtit le nid, sans doute seule. Celui-ci, très souvent camouflé dans la végétation rase, rappelle un peu celui de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*). Il est volumineux, fait de brindilles, d'herbes sèches et de mousse; l'intérieur étant plus moelleux, car constitué de matériaux très fins et de crin [2]. Posé à même le sol, il y est généralement bien dissimulé, à l'abri des prédateurs.

La ponte, déposée vers la fin mai, comporte quatre à cinq œufs, blanchâtres ou verdâtres, avec quelques taches. Ils seront couvés pendant environ deux semaines, uniquement par la femelle. Les jeunes éclos sont nourris au nid le plus souvent par les deux parents (mais parfois par la femelle seule). Les jeunes séjournent au nid pendant 13 à 14 jours. Ils restent alors dans les environs immédiats du nid, continuant à être nourris par les adultes. Ils demeurent dépendants jusqu'à l'âge de quatre semaines [bg7]. Les liens familiaux perdurent jusqu'à cinq semaines [3].

Il arrive que le couple entame une seconde nichée, mais pas avant le mois de juillet.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Pipit rousseline est constitué principalement d'insectes qu'il capture à la suite d'une course brève, un peu à la manière d'un gravelot *Charadrius* sp.. En milieu dunaire atlantique, les cortèges d'arthropodes dunaires (orthoptères, névroptères et arachnides...) constituent la majeure partie du régime alimentaire, et dès l'émancipation des jeunes, l'entomofaune des laisses de mer est une ressource trophique importante. En hiver, il peut se nourrir également de graines, mais cela reste occasionnel. En période hivernale, termites et sauterelles figurent au premier rang de ses proies [bg7].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

En période de reproduction :

1210 - Végétation annuelle des laissés de mer (Cor. 17.2)

1340*- Prés salés intérieurs (Cor. 15.4)

1410 - Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi) (Cor. 15.5)

1510*- Steppes salées méditerranéennes (*Limonietalia*) (Cor. 15.8)

2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches) (Cor. 16.212)

2130*- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (Cor. 16.221 à 16.223 et 16.225 à 16.227)

2210 - Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (Cor. 16.223)

4030 - Landes sèches européennes (Cor. 31.2)

4060 - Landes alpines et boréales (Cor. 31.4)

5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (Cor. 31.88)

6120*- Pelouses calcaires de sables xériques (Cor. 34.12)

6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines (Cor. 36.37, 36.38 et 36.41 à 36.43)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables) (Cor. 34.31 à 34.34)

6220*- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (Cor. 34.5)

6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (Cor. 38.2).

En migration:

- 1310 Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (Cor. 15.1)
- 1330 Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae) (Cor. 15.3)
- 2190 Dépressions humides intradunales (Cor. 16.31 à 16.35)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p (Cor. 24.52)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

La population nationale du Pipit rousseline se retrouve très minoritairement dans des zones protégées. Les sites majeurs désignés sont le massif du Parc National des Cévennes et la ZPS qui couvre les étangs de Vendres, Pissevaches et Lespignan (Aude), le Massif du Petit Luberon, Vaucluse (ZPS, Réserve de Chasse, Réserve de la Biosphère, Arrêté de Protection de Biotope), la Montagne de la Clape, Aude (ZPS, Arrêté de Protection de Biotope) ainsi que les Hautes garrigues du Montpelliérains et le Minervois, Hérault (ZPS, Réserves de Chasse, Arrêté de Protection de Biotope). Mais ceci reste marginal au regard de l'aire de répartition française de l'espèce. Des milieux favorables où niche l'espèce se situent également au sein de parcs naturels régionaux, singulièrement dans la partie sud-est de la France.

En Champagne-Ardenne ou dans l'Aisne, l'espèce vit sur les terrains militaires qui jouissent d'une relative protection. Sur le littoral atlantique, certains massifs dunaires occupés par l'espèce sont protégés (Réserve de chasse et faune sauvage, Réserves Naturelles Volontaires).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les effectifs mondiaux de l'espèce sont inconnus.

A l'échelle européenne, le Pipit rousseline est classé « en déclin » [bg2].

Les effectifs sont situés dans une fourchette comprise entre 1 et 1,9 millions de couples [bg2]. Les pays européens qui accueillent les plus grosses populations sont l'Espagne avec 400 000 à 640 000 couples, la Turquie (200 000 à 400 000 couples) la Russie (130 000 à 250 000 couples), puis la Roumanie 150 000 à 220 000 couples), tandis que des pays comme la France, la Grèce, la Hongrie et l'Italie, se situent autour de 20 000-30 000 couples chacun. Pour certains pays, la fourchette proposée est trop large pour pouvoir donner une indication réelle de la population.

En France, il figure dans la catégorie « à surveiller ». Au début des années 1990, la population nicheuse française était estimée à plus de 10 000 couples [bg53], tandis qu'à la fin de cette décennie, elle est évaluée à environ 15 000 à 20 000 couples [bg19]. Pour mémoire, l'effectif national dans les années 1980 était évalué entre 20 000 et 30 000 couples [bg72]. Ces estimations, loin d'être précises, ne reflètent pas un réel déclin de l'espèce. Sur le plan spatial, la contraction de son aire est, semble-t-il, assez modeste. Des disparitions locales existent, mais ne concernent pas des zones de superficie importante, hormis l'Alsace où l'espèce était autrefois commune. La situation est plus alarmante dans d'autres pays du nord-ouest de l'Europe. En effet, il semble bien que l'espèce soit en régression tant numérique que spatiale dans tous les pays au nord et au nord-est de la France [bg2]. Ceci transparaît de façon nette sur les sites de migration d'automne du nord et du nord-ouest de la France (e.g. cap Gris-Nez, baie de Somme, mais aussi Bretagne, montagne de la Serre, Puy-de-Dôme), où les effectifs d'oiseaux en migration ont très nettement chuté depuis la fin des années 1980 [G. FLOHART, comm. pers. ; LPO Auvergne ; bg19].

Menaces potentielles

Les causes de son déclin à l'échelle européenne ne sont pas identifiées avec précision, mais plusieurs facteurs négatifs sont largement suspectés. Il est probable qu'ils soient en grande partie identiques pour la situation française. La déprise agricole, notamment sur les milieux autrefois largement pacagés (coteaux calcaires, pelouses sèches...), a conduit à un enfrichement et une revégétalisation importante, et donc à une fermeture de l'habitat, peu propice au maintien du Pipit rousseline. Dans le même temps l'enrésinement de terrains ouverts (comme sur les Causses) n'est guère favorable à l'espèce. Il en est de même plus au sud, dans le Midi méditerranéen, avec la fermeture progressive du matorral ou l'accroissement du couvert forestier : ce sont des milieux favorables à l'espèce qui disparaissent. Les feux estivaux contribuent certainement à ouvrir le milieu, mais sans doute pas suffisamment pour compenser les facteurs négatifs précités.

La modification des pratiques culturales, avec comme corollaire l'irrigation de terres autrefois incultes (comme en Crau avec l'arboriculture) ou l'utilisation importante de produits phyto-sanitaires conduisant à une réduction des insectes ne sont pas de nature à maintenir des populations florissantes de pipits rousselines.

Dans la région atlantique, la fréquentation de plus en plus importante du littoral et le boisement en pins maritimes des dunes fixées ont un impact négatif sur les systèmes dunaires, lesquels hébergent une bonne partie de la population occidentale de ce Pipit. Le nettoyage mécanique des plages, élimine les laissés de mer, dont l'entomofaune constitue une part non négligeable du régime alimentaire du Pipit rousseline en milieu littoral (notamment les jeunes de

l'année). L'artificialisation du trait de côte modifie la géomorphologie et la formation ou le maintien des milieux dunaires littoraux.

Enfin, comme pour d'autres migrateurs trans-sahariens hivernant au Sahel, les sécheresses qui sévissent là-bas de manière récurrente entraînent très certainement une surmortalité hivernale qui n'est pas sans incidence sur les populations nicheuses.

Propositions de gestion

Les mesures conservatoires qu'il est possible d'appliquer pour le Pipit rousseline ne sont pas spécifiques. Elles concernent le maintien de nombreux types de milieux ouverts naturels et artificiels, dont la gestion profite également à d'autres espèces animales et végétales qui possèdent bien souvent une haute valeur patrimoniale. C'est le cas des coteaux calcaires, des pelouses sèches ou des milieux steppiques. Les exemples de mesures de conservation et de gestion de ces milieux existent bien en France, mais ils sont souvent ponctuels, n'intéressent que des superficies limitées ou se développent hors de l'aire de répartition du Pipit rousseline (par exemple, certains coteaux calcaires en bordure de Seine, en Haute-Normandie).

En dehors du littoral et de l'arrière-pays méditerranéen, où l'espèce est encore assez bien présente, de vraies mesures conservatoires doivent s'exercer sur ces milieux favorables dans des régions comme les Causses. Une réouverture des anciens parcours à moutons y est pratiquée. Le pacage des moutons entretient une végétation rase ou de faible hauteur, favorable au maintien du Pipit rousseline, mais également à d'autres espèces de milieu sec et/ou steppique. De même, plus au nord, les camps militaires du nord-est de la France, abritent encore cette espèce. La réduction des activités militaires s'accompagne fréquemment de fermetures de terrains. Ceux-ci devraient faire l'objet de rachat et d'entretien pour y préserver la biodiversité originelle dans son ensemble.

En milieu dunaire, la canalisation du public (palissades et ganivelles) pour éviter le dérangement et le piétinement ainsi que la mise en protection des zones arrière dunaires (dunes fixées) et leur maintien en l'état (végétation naturelle et absence de plantation sylvicole) permettraient d'assurer la pérennité des populations de ces milieux. L'arrêt du nettoyage des plages est à mettre en place sur les secteurs littoraux fréquentés par l'espèce entre mars et fin juin.

Etudes et recherches à développer

Il n'existe pas d'étude particulière sur les exigences écologiques du Pipit rousseline en France. Etant localisé, la tendance de ses effectifs nicheurs n'est pas connue autrement que de façon empirique et assez parcellaire.

Les suivis de migration postnuptiale qui nous renseignent davantage sur l'état des populations au nord-est de la France, lesquelles sont connues pour décliner fortement, doivent se développer dans les autres régions afin de fournir des indications sur l'état des populations françaises dans leur ensemble.

Les atlas régionaux ou départementaux sont à présent plus précis du point de vue quantitatif. De tels travaux devraient, dans les années à venir, fournir des indications chiffrées sur le statut réel du Pipit rousseline.

Il reste à établir également l'inventaire précis des exigences biologiques de ce Pipit pendant sa période de reproduction sur le territoire français.

Dans le Midi, une étude préalable approfondie serait nécessaire pour mettre en évidence une éventuelle régression de l'espèce et les causes exactes du déclin, s'il y existe.

Bibliographie

- 1. ALSTRÖM, P. & MILD, K. (2003).- Pipits and Wagtails of Europe, Asia and North America. Helm, London. 496 p.
- 2. GEROUDET, P. (1972).- Les passereaux : des pouillots aux moineaux. Vol. 3. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. 287 p.
- 3. GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N. (1981).- Der Brachpieper Anthus campestris Brutvogel der Walliser Felsensteppe. Der Ornitologische Beobachter 78: 212-214.